

SAA

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret n° 93-251 du 28 Octobre 1993
Portant nomination et Promotion à titre excep-
tionnel et Etranger dans l'Ordre National du
Bénin de Monsieur Michel MESSAGER

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
GRAND MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN.

- VU la Loi n°90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin
- VU la Décision n° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des Résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU la Loi n° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la Loi n° 87-017 du 21 Septembre 1987 ;
- VU le Décret n° 93-199 du 8 Septembre 1993 portant Composition du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU l'Extrait du Relevé des décisions administratives prises par le Conseil des Ministres en sa séance du Mercredi 29 Septembre 1993 ;

SUR proposition du Président de la République, Grand Maître de l'Ordre National du Bénin

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

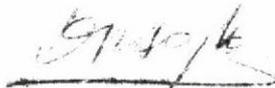
Article 1er.- Est nommé et promu à titre exceptionnel et Etranger dans l'Ordre National du Bénin au grade d'Officier pour prendre rang du 4 Octobre 1993, Monsieur Michel MESSAGER, Assistant Technique à la Présidence de la République, en reconnaissance du rôle appréciable joué dans le renforcement de la Coopération Technique entre la République Française et la République du Bénin.

.../...

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 Octobre 1993

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand Maître de l'Ordre National du Bénin



Nicéphore D. SOGLO

Le Grand Chancelier de l'Ordre
National du Bénin par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations :

PR 6 - AN 4 - MINISTERES 19 - GCONB 10 - CS 2 - SGG 4 - MESGPR 2 - DEPARTEMENTS 6 - DPE-
DLC-INSAE 3 - IGE-CSM-DCCT 3 - BN-DAN-ONEPI 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 - INTERESSE 1 - JO 1.